ID: 027-212701171-20221212-2022121606-DE

DCM 2022-12-12-06

PAGE 1 SUR 1



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le douze décembre à dix-neuf heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.

**<u>Présents</u>**: Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe

M. PAGNIE Patrice, 2ème Adjoint

Mme DUBOC Dominique, 3<sup>ème</sup> Adjointe

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG Vanessa,

Conseillers Municipaux.

Excusés: M. GALLIER Thierry, 4ème Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -

M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pouvoir à M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne

pouvoir à Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe - Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION: 01/12/2022 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE:

## OBJET: SIEGE - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE RELATIVE AUX TRAVAUX RUE DU VERT BUISSON.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération N° 2022-09-30-01 en date du 30 septembre 2022, il a signé la convention de participation financière, modifiée, pour la réalisation par le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) de travaux sur le réseau de **Distribution Publique**, le réseau d'Eclairage Public Coordonné et le réseau Télécom, RUE DU VERT BUISSON (DT 233201), soit pour une participation financière, rectifiée, s'élevant à :

en section d'investissement :

15 065,00 €

en section de fonctionnement :

6 000,00 €

Après nouvel ajustement de ces montants sur la base du coût réel de ces travaux, cette participation financière, détaillée dans la convention ci-après annexée, s'élève finalement

à:

en section d'investissement :

15 193,00 €

en section de fonctionnement :

6 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la **Convention** de participation financière annexée à la présente, et la modification des sommes inscrites au Budget de l'exercice au **compte 2041512** pour les dépenses d'investissement et au **compte 615232** pour les dépenses de fonctionnement.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture le 16 DEC. 2022

et Publication ou Notification du

le Maire

Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Le Maire, Roger BONNEVILLE.



Place des Tryks-Maréchaux • 27270 BROGLIE • Tél : 02 32 44 60 58 • Fax : 💋 32 44 22 25 • mairie-broglie@wanadoo.fr